



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

AR Prefecture

086-218602720-20220905-2022_45-DE
Reçu le 08/09/2022
Publié le 08/09/2022

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/08/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAËS, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN

2022-45 CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – AN 188 et AN 207.

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT,

Vu l'avis des domaines,

M. le maire rappelle au conseil municipal que M. et Mme DEPONT Dominique s'est manifesté pour auprès de la mairie pour se porter acquéreur d'une partie des parcelles AN 188 (447 m²) et AN 207 (15m²) situées à proximité de leur résidence.

Ces parcelles faisant parties de l'emprise du nouveau cimetière mais n'étant pas utilisées en raison des distances réglementaires à respecter,

M. le maire propose au conseil municipal la vente d'une partie des parcelles cadastrées AN 188 et AN 207 d'une surface totale de 462 m² à M. et Mme DEPONT au tarif de 462€ soit 1€ le m² au vu du prix d'achat de la commune et des indemnités d'éviction versées en 2016.

Les frais liés à la vente (rédaction des actes, publicité foncière, frais de bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à céder une partie des parcelles AN 188 et AN 207 (462 m² au total),
- **AUTORISE** le maire ainsi que son adjoint Monsieur André GUIGNARD à signer l'ensemble des documents afférents à la vente.

**Le vote de Mme DEPONT n'est pas comptabilisé.*

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.
Fait à Thuré le **06 SEP. 2022**

**Le Maire,
Dominique CHAINE**

